

Service des Assemblées

REF : DAJDAAG2017005

Signataire : ABW/PC

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOU

OBJET : Mise à disposition de locaux municipaux scolaires pour des réunions publiques préparatoires aux élections présidentielles (23 avril et 07 mai 2017) et législatives (11 et 18 juin 2017).

EXPOSE :

Dans le cadre des prochaines élections présidentielles (23 avril et 07 mai) et législatives (11 et 18 juin), la Commune peut être saisie de demandes de mise à disposition de moyens divers pour l'organisation de réunions d'information par des partis politiques, pour les besoins des campagnes électorales.

Cette possibilité est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2144-3 et son application nécessite trois conditions :

- 1°) une demande écrite et circonstanciée du candidat ou son mandataire (ou du binôme de candidats ou leur mandataire pour les élections législatives) par lettre simple reçue en Mairie une semaine au moins avant la date prévue ;
- 2°) une appréciation et une décision de la Maire quant aux modalités d'utilisation (horaires, sécurité, nécessités de l'administration des propriétés communales, disponibilité des locaux, besoins liés au fonctionnement des services, maintien de l'ordre public) ;
- 3°) une tarification adoptée par le Conseil Municipal.

Afin de favoriser un déroulement fluide de ces campagnes électorales, et de permettre une expression libre et large des partis et personnalités politiques souhaitant se présenter à ces scrutins, il est proposé de retenir les modalités suivantes, dans le cadre des conditions rappelées plus haut :

- Mises à disposition limitée aux locaux scolaires des écoles élémentaires (préaux, réfectoires, principalement) ;
- Mises à disposition des locaux avec une dotation suffisante de tables et chaises, ainsi que d'une sonorisation avec un micro ;
- A la première mise à disposition, facturation d'un forfait de 250 euros nets de taxes correspondant aussi bien aux locaux eux-mêmes qu'aux charges de personnels exposées par la Commune pour les besoins de l'organisation (ouverture et fermeture des locaux, installation et transport/retrait du matériel) ;

Il est demandé au conseil d'approuver ces modalités.

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 23 MARS 2017

Présents :..... 34

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 23 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 15 mars 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, VANNIER Jean-Yves, MM. ZAIRI Rachid, BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHOUDER Fethi	Représenté par :	M. KADDOURI Nouredine
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme VALLY Sophie
Mme AISSAOUI Djamila	Représentée par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
M. AIT- BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
Mme LENZI Ling	Représentée par :	Mme LENOURY Nadia

M. VANNIER Jean-Yves représenté par M. GARNIER Daniel de la question n°24 à 26.

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, MM. ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, Mme ALVES Presilya

Secrétaire de séance : Mme FAGARD Alice

Séance du Conseil Municipal du 23/03/2017

N° 025

Direction Générale des Services / Direction de l'Administration Générale

Service des Assemblées

REF : DAJDAAG2017005

Signataire : ABW/PC

OBJET : Mise à disposition de locaux municipaux scolaires pour des réunions publiques préparatoires aux élections présidentielles (23 avril et 07 mai 2017) et législatives (11 et 18 juin 2017).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2144-3 ;

Considérant que la prochaine élection présidentielle se déroulera le 23 avril et le 07 mai 2017 ;

Considérant que les prochaines élections législatives se dérouleront le 11 juin et le 18 juin 2017 ;

Considérant que pour favoriser le bon déroulement de ces campagnes électorales et l'expression des partis politiques y concourant, il convient de prévoir les modalités financières de mise à disposition de locaux municipaux, les modalités pratiques de la mise à disposition relevant des compétences déléguées à la Maire par le Conseil municipal ;

A La majorité MM. GARNIER, ZAÏRI, Mme YONNET ayant voté contre, Mme LENOURY et M. BIDAL s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE la mise à disposition de locaux municipaux à des partis politiques ou candidats, dans les conditions suivantes, en vue des élections présidentielles (23 avril et 07 mai 2017) et législatives (11 et 18 juin 2017):

- Pourront être mis à disposition les locaux scolaires élémentaires (préaux, réfectoires) ;

- Ces mises à disposition interviennent sur présentation, par lettre simple émanant candidat, de son mandataire, ou du binôme de candidats ou de leur mandataire, d'une demande reçue en Mairie une semaine avant la date prévue pour la réunion ;
- Ces mises à disposition sont accordées par la Maire en considération des nécessités de l'administration des propriétés communales, de la disponibilité des locaux et matériels, des besoins liés au fonctionnement des services, du maintien de l'ordre public et de la sécurité ;
- Mises à disposition des locaux avec une dotation de tables et chaises, ainsi que d'une sonorisation avec un micro ;
- A chaque mise à disposition, facturation d'un forfait de deux cents cinquante euros nets de taxes correspondant aussi bien aux locaux eux-mêmes qu'aux charges de personnels exposées par la Commune pour les besoins de l'organisation (ouverture et fermeture des locaux, installation et transport du matériel) ;

Reçu en préfecture le : 24/03/2017
Publié le : 24/03/2017
Certifié exécutoire le : 24/03/2017



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG



L'Adjointe Déléguée

Maria MERCADER Y PUIG